

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON D'ILLE-ET-VILAINE

*Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée
à la Sous-Préfecture de Redon le 12 janvier 1989
n° de dossier : 3/10952*

*Affiliée à la Fédération Française de Badminton
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
n° d'agrément 04 35 S 24*

n° SIRET : 392 664 579 00027. Code APE : 926 C

Siège social :

Maison des Sports 13 bis Avenue de Cucillé 35065 RENNES CEDEX

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 2004.

L'an deux mille quatre et le vendredi 1^{er} octobre à 21 heures les membres de l'association dénommée Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine (CODEP 35), dont le siège social est à la Maison des Sports, 13 bis Avenue de Cucillé 35065 RENNES CEDEX, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à la Maison des Sports, sur convocation du conseil d'administration par lettre simple et par annonce dans Ouest-France conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Représentants :

Présents : 44/140. Voix : 103/272.

Membres du Conseil d'Administration :

Présents : Eric Morel, Alain Piederrière, Samuel Hochard, Benoît Brunel, Olivier Frouin, Delphine Lecroc, , Louis Morin, Sylvain Simonot, Christophe Veillon.

Absents excusés : Luc Courant, Claudine Loup.

M. Eric MOREL préside en sa qualité de Président de l'association ; M. Samuel HOCHARD est secrétaire de séance en sa qualité de Secrétaire de l'association. Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20 h 00 et déclare que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Election du comité directeur
- 2- Election du Président
- 3- Election du collège électoral à l'assemblée générale de la Ligue

1-Election du comité directeur

Suite aux nouveaux statuts, 16 postes sont à pourvoir. Quinze personnes se présentent : Benoît BRUNEL, Sylvie DESCHAMPS, Marine DUREAULT, Olivier FROUIN, Sébastien GUERET, Samuel HOCHARD, Philippe LE MOING, Delphine LECROC, Claudine LOUP, Eric MOREL, Louis MORIN, Yvon MORIN, Alain PIEDERRIERE, Sylvain SIMONOT, Christophe VEILLON.

Vote n°1

Election du comité directeur.

Les quinze candidats sont élus à l'unanimité.

Un seul poste reste vacant, celui réservé à un médecin licencié. Il devra être pourvu lors de la prochaine assemblée générale. Dans l'intervalle, si un médecin était candidat, il pourrait assister aux réunions du comité directeur en tant qu'invité.

2-Election du président

Le nouveau comité directeur se réunit afin de proposer en son sein un président à l'assemblée générale. Le comité directeur propose à l'assemblée générale M. Eric MOREL comme président.

Vote n°2

Election du Président du Comité

M. Eric MOREL est élu Président du Comité à l'unanimité.

2-Election du collège électoral à l'assemblée générale de la Ligue

L'assemblée générale doit élire 10 représentants titulaires du comité à l'assemblée générale de la Ligue de Bretagne de Badminton. Huit d'entre eux détiendront 2 voix, les deux autres en posséderont 3. Par ailleurs, l'assemblée générale doit aussi élire 10 représentants remplaçants. En cas d'absence à l'assemblée générale de la Ligue de l'un des représentants titulaires, celui-ci devra désigner un représentant remplaçant qui héritera de ses voix.

Dix personnes se présentent comme représentant titulaire : Benoît BRUNEL, Jean-Marie CONSTANT, Olivier FROUIN, Christophe HARDY, Philippe LE MOING, Sébastien LE PEN, François MENUGE, Eric MOREL, Yvon MORIN, Jean-François QUERE.

Vote n°3

Election des représentants titulaires

Les représentants titulaires sont élus à l'unanimité.

Eric MOREL, en tant que président du comité, et Christophe HARDY, en tant que président du club le plus important d'Ille-et-Vilaine en nombre de licenciés, disposeront de trois voix chacun. Les autres représentants titulaires posséderont deux voix chacun.

Dix autres personnes se présentent comme représentants remplaçants : Olivier BILY, Sylvie DESCHAMPS, Sébastien GUERET, Pascal KERMORVANT, Eric LISSILLOUR,

Gilbert MONMARCHE, Sébastien MONNIER, Louis MORIN, Sylvain SIMONOT,
Christophe VEILLON.

Vote n°4

Election des représentants remplaçants

Les représentants remplaçants sont élus à l'unanimité

Aucune question n'est posée par l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 23 h 00.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le
Président et le Secrétaire

LE PRESIDENT
M. Eric MOREL

LE SECRETAIRE
M. Samuel HOCHARD